

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras, le 6 NOV. 2017

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet de cartographie et identification des cours d'eau au titre de la police de l'eau dans le département du Pas-de-Calais

Période de consultation : du 16 octobre au 5 novembre 2017

Participation du public

Synthèse et réponse aux observations du public

Le projet de cartographie et identification des cours d'eau au titre de la police de l'eau dans le département du Pas-de-Calais a été mis à disposition du public du 16 octobre au 5 novembre 2017 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

A l'issue de cette consultation, une observation a été reçue à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais. Les points évoqués et les réponses apportées sont repris ci-dessous :

Observation formulée	Réponse de l'administration
<p>« Bonjour, je suis riverain du cours d'eau indiqué sur la carte soumise à l'enquête publique, il s'agit du terrain entouré en rouge par mes soins sur la pièce jointe. Commune de Saint Josse CD 143/ Voie communale 19. Je m'étonne de cette classification bleue pour un fossé qui ne coule pas toute l'année, constamment sec en période estivale et non alimenté par une source. Ce fossé récolte les eaux de surface ou drainage uniquement en période hivernale. Je demande donc, comme le permet cette consultation publique, que soit retirés les 150 à 200 m en bleu entre le CD 143 Et la voie communale 19. Espérant que vous comprendrez cette demande, Cordialement ».</p>	<p>D'un point de vue technique, le lit est marqué et il est en eau une majeure partie de l'année. Il est notamment alimenté par la nappe.</p> <p>La voie d'eau est également identifiée comme cours d'eau au titre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales depuis 2006.</p> <p>Par ailleurs, lors du travail de concertation avec la commission locale de l'eau, ce tronçon a été maintenu en tant que cours d'eau.</p> <p>Par conséquent, la cartographie est maintenue dans son état actuel.</p>

En conséquence, la cartographie des cours d'eau est la référence pour l'application de la réglementation issue des articles L.214-1 et L.214-6 du code de l'environnement dès sa mise en ligne sur le site de la Préfecture au lien ci-dessous :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Eau-Travaux/Cours-d-eau-Travaux-riviere>.